

OMJSAL KIRCHHEIM

27 rue du Général de Gaulle - 67520 KIRCHHEIM COMITE DES FÊTES « DAGOBERT 2018 »

22 juillet 2018

Le **22 juillet 2018**, la commune de **KIRCHHEIM** organise sa 12ème fête du village sur le thème du « ROI DAGOBERT ».

Les associations communales serviront des repas, les artistes et artisans présenteront leurs œuvres. Dans les rues du village seront proposées au public de nombreuses animations ainsi qu'une

GRANDE BROCANTE ET MARCHÉ AUX PUCES

Si vous êtes intéressés, veuillez remplir le BULLETIN D'INSCRIPTION ci-dessous avec le paiement et le retourner pour le **16 juillet 2018** à l'adresse indiquée (voir ci-dessous).

Aucun stand de snacks et restauration rapide prête à emporter (Boissons, sandwichs, saucisses, merguez, döner, desserts, etc...) ne sera autorisé, sauf par les organisateurs.

(Voir règlement au verso de la feuille)

Imprimé par nos soins

Date et signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avec le paiement avant le 16 juillet 2018 (délai impératif) à Mairie de Kirchheim - 27 Rue du Général de Gaulle. 67520 KIRCHHEIM

Nom et Prénom:		Tél:	Portable:
Adresse:		CP:	Ville:
Adresse e-mail:			
(Obligatoire pour renvoi du n° d'emplacement)			
Carte d'identité n°: Pour les professionnels R.C. n°:			
Réservation d'un emplacement de : mètres linéaires (avec un minimum de 5 ml au prix de 10 €uros + 10 €uros les 5 ml supplémentaires)			
Ci-joint un chèque de €uros pour la réservation de l'emplacement, libellé à l'ordre de l'OMJSAL de KIRCHHEIM			
Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière : « Lu et approuvé »			

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES / BROCANTE - FÊTE DAGOBERT DE KIRCHHEIM DU 22 JUILLET 2018

Le fait de réserver un emplacement pour le marché aux puces / brocante du 22/07/2018 et de s'acquitter de sa réservation implique l'acceptation du règlement suivant :

- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- Le prix des 5 mètres linéaires est de 10 €uros, plus 10 €uros les 5 mètres supplémentaires.
- Les véhicules <u>ne pourront stationner derrière le stand</u>, <u>en cas de nécessité</u> veuillez rajouter les 5 mètres linéaires nécessaires <u>à côté du stand lors de l'inscription</u>.
- Les emplacements sont attribués dans l'ordre chronologique des réservations et valables uniquement à la réception du coupon réponse ainsi que du paiement.
- La mise en place des exposants se fera de **06 h 00 à 08 h 00** : à partir de **08 h 30** les places non occupées seront redistribuées.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Les **stands** de **boissons**, de **restauration**, et de **denrées alimentaires sont exclus** car réservés aux organisateurs.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation (marché aux puces / brocante, fête Dagobert).
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'OMJSAL de KIRCHHEIM société organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation (marché aux puces / brocante, fête Dagobert).
- <u>Les exposants sont priés de laisser leur emplacement dans un état correct et propre et de</u> respecter le fleurissement et les espaces verts sous toutes leurs formes.

En cas de non respect du présent règlement ou en cas de litige, l'OMJSAL de KIRCHHEIM et la MUNICIPALITÉ sont seuls juges pour prendre toutes dispositions adéquates.

- Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Ce règlement est déposé en Mairie de KIRCHHEIM et à la GENDARMERIE de WASSELONNE.